



EXTRAITS DE NORMES

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » dispose dans son article 45 que la chaîne du déplacement, donc la voirie et les aménagements des espaces publics en milieu urbain, soit accessible aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite.

Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Norme P98-350 : Cheminement piétonnier : « Si un « motif de surface » de profondeur supérieure à 1 cm existe, sa largeur en plan doit en tout point être inférieure à 2 cm, sans jamais être de valeur comprise entre 0,9 cm et 1,6 cm ceci afin de faciliter aux personnes aveugles et mal voyantes l'usage des cannes longues. »

Norme P98-351 : Éveil de vigilance / dispositifs au sol destinés à éveiller la vigilance des personnes aveugles ou malvoyantes lors de leurs déplacements. « Ces dispositifs [...] n'ont pour but que d'éveiller l'attention, car la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes repose essentiellement sur leur vigilance, en particulier à l'approche de zones de danger »



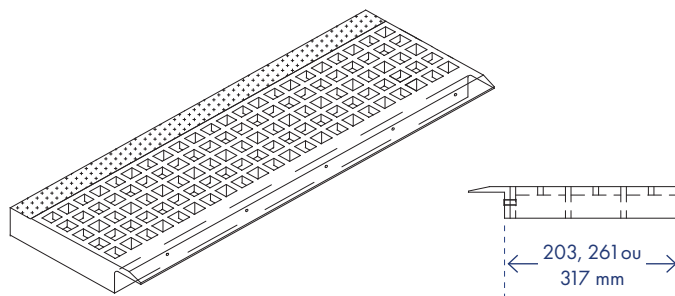
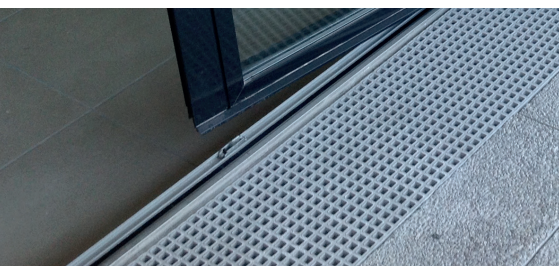
PRODUITS CONFORMES À LA NORME
NFP 98-350 / NFP 98-351

LES SOLUTIONS JK TECHNIC

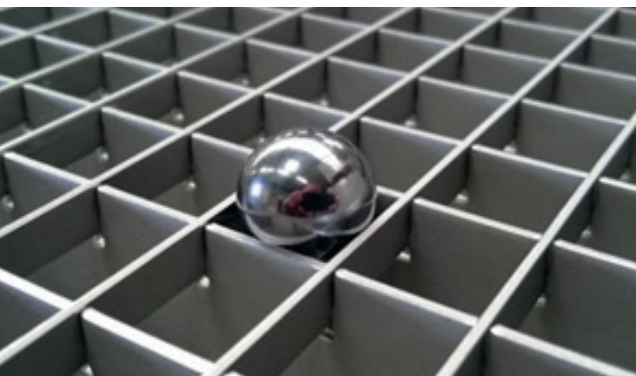
Grâce à nos solutions standards et sur-mesure, répondez facilement aux questions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

1. Seuil de porte prêt à l'emploi (avec cornière intégrée)

Cette solution est brevetée par JK. Il s'agit d'un caillebotis ayant sur une longueur la cornière biseautée et sur l'autre longueur, une surface pleine évitant aux rayons du soleil de passer lorsque le volet est fermé. Notre produit tout en un est prêt à être installé ou redécoupé.



Existe également en kit à composer



2. Caillebotis avec maille de sécurité 19x19

Nous proposons plusieurs matériaux répondant à la norme PMR grâce à nos caillebotis acier, inox, aluminium, caoutchouc et polyester en maille 19 x 19.

Caillebotis pressés et électroforgés PMR

Disponibles en acier, inox et aluminium pour le pressé et en acier et inox pour l'électroforgé.

Tolérances suivant RAL-GZ 638.

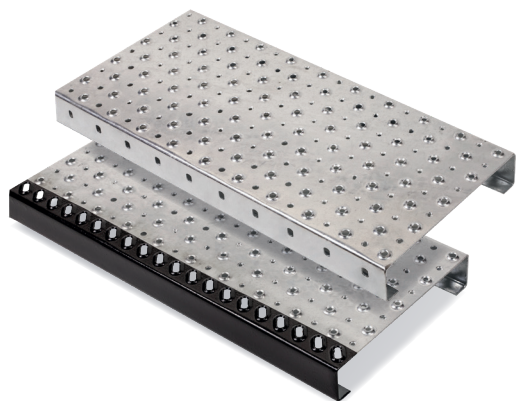
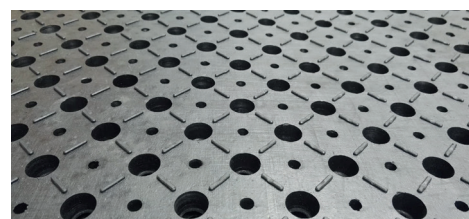
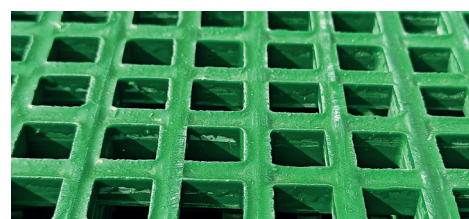
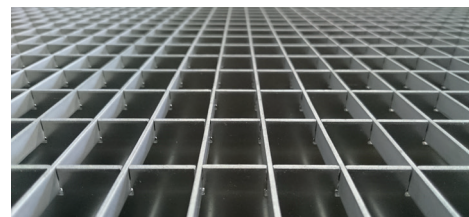
Caillebotis polyester PMR

Fabriqué en résine armée de fibre de verre, il offre une grande résistance mécanique et chimique.

Antidérapant R13 concave ou silicé, il est disponible en différents coloris : vert, beige, gris, orange ou anthracite.

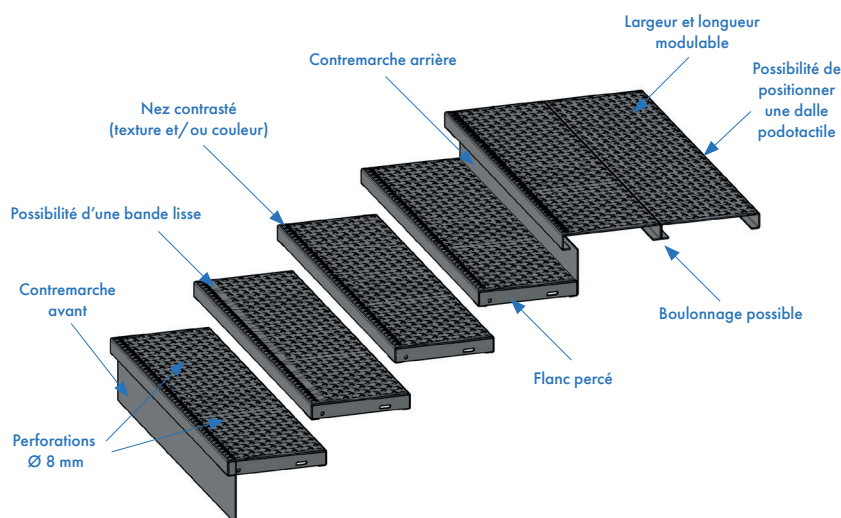
Caillebotis en caoutchouc

Recyclable, respectueux de l'environnement, résistant à l'eau, le caillebotis caoutchouc JK GUM ACCESS, spécialement développé pour la norme PMR, est antidérapant.



3. Grilles de sécurité PMR

Avec ses perforations de 8 mm de diamètre, la grille de sécurité PS-PMR est spécialement conçue pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). En plus des dimensions, de nombreuses options sont possibles selon la configuration du lieu d'installation.



4. Escaliers et marches PMR

Fabrication des marches d'escaliers sur-mesure avec possibilité de positionner une dalle podotactile, de réaliser un nez contrasté avec la texture ou la couleur, d'insérer une bande lisse pouvant accueillir une bande de couleur...

Disponibles en pressé, électroforgé et grilles de sécurité.